

**COMMUNE DE BELBERAUD**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU : 3 mars 2020**

Début de séance à : 20h30

**Présents :** Mme GARRIGUES, Maire.  
Mmes AUSTRUY, BOUVILLE, CAPGRAS, SCHOTTE et DELMAS.  
Mrs MONFRAIX et SORROCHE, Adjoints.  
Mrs CROS, LIONNET, M. FOUCHER.

**Procurations :** Mme DURAND Colette donne pouvoir à M. MONFRAIX,  
M. PERES donne pouvoir à Mme BOUVILLE.  
M. BOUBILA donne pouvoir à Mme AUSTRUY.

**Absent :** M. MILLET.

**Secrétaire :** Mme AUSTRUY.

**Ordre du jour :**

- *Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 20/01/2020,*
- *Compte administratif 2019,*
- *Compte de gestion 2019,*
- *Budget 2020,*
- *Taxes 2020 (TH, FB, FNB),*
- *Travaux école : maitre d'œuvre,*
- *Ateliers municipaux : travaux complémentaires,*
- *Contrôles des aires de jeux,*
- *Travaux piétonniers,*
- *Bureau de vote élections municipales.*
- *Points divers.*

Le compte rendu du Conseil Municipal du 20 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATIONS :**

**I – Compte de gestion et compte administratif 2019**

Madame le Maire présente le compte administratif 2019 qui reprend l'ensemble des opérations comptables du Budget Primitif et des Décisions Modificatives 2019 rigoureusement identique au compte de gestion du Percepteur.

Les opérations de l'exercice 2019 font ressortir les résultats suivants :

I) Section de fonctionnement :

Dépenses :	869 060.53 €
Recettes :	<u>1 095 096.87 €</u>
Excédent exercice 2019 :	226 036.34 €
<i>Excédents cumulés années précédentes :</i>	<u>308 742.32 €</u>
<i>Total des excédents cumulés :</i>	534 778.66 €

II) Section d'investissement :

Dépenses :	184 399.10 €
Recettes :	<u>269 419.12 €</u>
Excédent exercice 2019 :	85 020.02 €
<i>Déficits cumulés années précédentes :</i>	<u>- 150 034.60 €</u>
<i>Total des déficits cumulés :</i>	- 65 014.58 €

Madame CAPGRAS après lecture par chapitre fait approuver le compte de gestion et le compte administratif 2019 en l'absence de Madame le Maire comme prévu par la loi.

*Délibérations votées à l'unanimité des présents ou représentés moins la voix du Maire.*

## **II – Budget primitif 2020**

Madame le Maire présente article par article le Budget primitif 2020 aux conseillers municipaux avec un tableau comparatif mentionnant les montants correspondants au budget primitif et au compte administratif 2019. Cela permet aux élus d'avoir une vision précise des dépenses réellement engagées et de l'évolution des budgets d'une année à l'autre.

Globalement cela représente :

I) Section de fonctionnement :		
	Dépenses :	1 450 348.66 €
	Recettes :	1 450 348.66 €
II) Section d'investissement :		
	Dépenses :	1 394 376.66 €
	Recettes :	1 394 376.66 €
III) Budget total :		
	Dépenses :	2 844 725.32 €
	Recettes :	2 844 725.32 €

*La délibération est votée à 12 voix pour et 2 abstentions.*

## **III – Vote des taxes 2020 (TA. FB. FNB)**

Sur la base d'un tableau présentant l'évolution des années précédentes et d'une simulation de l'effet de différents taux d'augmentation allant de 0 à 1.5%, les conseillers municipaux après discussion décident de ne pas augmenter le taux pour l'année 2020.

*La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.*

## **IV – Ateliers municipaux : travaux complémentaires**

Dans le cadre de la construction des ateliers municipaux, Madame le Maire présente à l'assemblée les travaux supplémentaires à prévoir ainsi que la plus-value estimés à 14 242,45 € notamment concernant le lot relatif à la serrurerie qui n'était pas encore attribué.

De plus, une régularisation des honoraires complémentaires concernant le maître d'œuvre Peral est estimée à 3 090.00€ HT.

*La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.*

## **V – Travaux école : choix du CSPS**

Madame le Maire présente deux propositions reçues pour la mission de Coordination Sécurité Protection de la Santé (SPS) de rénovation du groupe scolaire « Le Petit Prince ».

Proposition 1 : SARL Car seco : 1 990€ HT

Proposition 2 : C&D Schmitt : 1 200€ HT

Le conseil municipal retient la Proposition 2.

*La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.*

## **VI – Travaux école : choix du bureau d'étude**

Madame le Maire propose d'annuler la mission complémentaire de l'architecte Peral au profit du bureau d'études EREAH pour le bureau de contrôle qui soumet une proposition à 4 000€ HT.

Cette proposition est validée.

*La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.*

## **VII – Travaux école : maitrise d'œuvre**

Madame le Maire informe que par délibération n°06-2019 du 18 février 2019, le candidat PERAL Christian avait été retenu pour la maitrise d'œuvre de la rénovation du groupe scolaire « Le Petit Prince » pour laquelle deux missions avaient été confiées : la prestation d'architecte puis une mission complémentaire.

La deuxième mission étant déléguée au bureau d'étude EREAH, il reste la proposition de prestation la d'architecte de 10 500€ HT avec possibilité de phasages.

*La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.*

## **VIII – Piétonniers cycles**

Madame le Maire expose 2 propositions pour les travaux de création d'une piste partagée piéton-vélo.

Proposition 1 : LH Coordination : 884€ HT

Proposition 2 : C&D Schmitt : 800€ HT.

La 2ème proposition est retenue.

*La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.*

## **IX – Contrôle des aires de jeux**

Le contrôle des aires de jeux et équipements sportifs est obligatoire tous les ans. Pour cela, un contrat a été contracté avec la Société SAGALAB depuis février 2018.

Les sols amortissants des aires de jeux doivent être contrôlés tous les 3 ans, Madame le Maire expose la proposition commerciale de SAGALAB à cette fin pour 408€ HT.

Cette proposition est retenue.

*La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.*

## **X – Achat terrain Mme Grillou**

En vue de la réalisation d'un chemin piétonnier de liaison depuis le lotissement Couloumié vers la zone commerciale de la Balme, Madame le Maire propose l'achat du terrain de Madame Grillou d'environ 340 m<sup>2</sup> pour un montant de 2 500€, soit 7,35€ le m<sup>2</sup>.

### **SUJETS HORS DELIBERATION :**

- Madame le Maire propose plusieurs modèles de graffitis pour le fronton sportif pour un montant de 2200€ TTC. La proposition du collectif CISART dont un des membres de ce collectif est futur résident de notre commune.
- Des tableaux concernant les permanences des bureaux de vote fait le tour de l'assemblée afin d'être complétés.
- Pour clôturer, Madame le Maire tient à remercier chaleureusement l'ensemble du conseil municipal pour la collaboration durant ses mandatures.

Fin de séance à 23h10.